

RAPPORT DU REGISTRAIRE AU CONSEIL

Les 3 et 4 décembre 2020

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
Modifications à la <i>Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</i>	3
Modifications réglementaires	3
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE.....	4
1. Renforcer la reddition de compte et la transparence.....	4
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	7
3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires	11
STATISTIQUES	15
Ressources humaines	15
Services aux postulants et aux membres	16
Statistiques sur les membres et les non-membres	18
Bibliothèque Margaret-Wilson	18
Normes d'exercice et de l'agrément	19
Enquêtes et audiences.....	20
ENGAGEMENTS.....	25

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de présenter mon rapport pour le dernier trimestre de 2020 au conseil, qui porte sur les trois priorités stratégiques actuelles de l'Ordre. Il renferme aussi de l'information sur toute mesure prise à la suite de la réunion du conseil d'octobre 2020 et donne un aperçu des statistiques relatives à nos activités depuis le début de l'année.

Le rapport commence par des mises à jour supplémentaires relatives à des modifications législatives récentes.

Modifications à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*

- Le 5 novembre 2020, le projet de loi 229, la *Loi de 2020 sur la protection, le soutien et la relance face à la COVID-19 (mesures budgétaires)* a été déposé en première lecture devant l'Assemblée législative de l'Ontario. L'annexe 33 du projet de loi propose des modifications à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* afin de protéger les élèves, d'actualiser la structure de notre gouvernance et de prévoir une période de transition.

Nous avons fait bon accueil à ces modifications qui sont pour la plupart conformes aux recommandations du conseil et à l'examen indépendant de notre gouvernance, lancé en 2018. Une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale par la législature de l'Ontario et que les articles applicables auront été proclamés par le gouvernement, les modifications entreront en vigueur. Des renseignements supplémentaires sur la législation seront présentés au conseil à l'occasion d'une séance d'information le 3 décembre 2020.

Modifications réglementaires

- Le 3 septembre 2020, le règlement sur les autres exigences d'admissibilité pour la thérapie ou les consultations, en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, a été déposé comme Règlement de l'Ontario 493/20. Le règlement, qui a été examiné et approuvé par le conseil à sa réunion du 4 juin 2020, traite d'autres exigences d'admissibilité ainsi que des cas de retrait d'allégations. Il fournira un soutien au cadre politique de financement ayant trait au Programme pour thérapie et consultations, approuvé par le conseil en mars, afin d'orienter notre mise en œuvre du programme.
- Le 5 novembre 2020, le règlement visant à définir les actes sexuels prescrits en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* a été déposé comme étant le Règlement de l'Ontario 615/20.
- Le Règlement de l'Ontario 616/20 sur les examens physiques ou mentaux a été déposé le même jour et accorde au comité d'enquête le pouvoir d'ordonner des évaluations médicales.
- Le 5 novembre 2020, des modifications ont été déposées concernant le Règlement de l'Ontario 437/97 et le Règlement de l'Ontario 176/10.

Des modifications ont été apportées au Règlement de l'Ontario 437/97 sur la faute professionnelle afin d'aider à éliminer les obstacles que rencontrent les Noirs, les Autochtones et les élèves racialisés, ainsi que d'offrir à tous les élèves la possibilité de réussir. Exprimer la haine par des actions ou des remarques constitue désormais une faute professionnelle. L'Ordre appuie les modifications dans le cadre de son engagement continu à l'inclusion, à la diversité et à la lutte contre le racisme systémique.

On a modifié le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner afin de pouvoir inscrire d'autres diplômes au certificat de qualification et d'inscription des membres. Les modifications permettent aux enseignantes et enseignants d'éducation technologique de l'Ontario de répertorier toutes leurs qualifications sur leur certificat ainsi que sur le tableau public des membres, Trouver un membre, affiché sur le site web de l'Ordre. Approuvées par le conseil, les modifications réglementaires reconnaissent la formation, l'expérience de travail et la compétence professionnelle des enseignants d'éducation technologique de la province. Elles contribuent également à traiter équitablement les qualifications technologiques et universitaires.

Tous les règlements susmentionnés sont maintenant en vigueur.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de compte et la transparence

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité seront imputés aux centres de coûts des services de communication, des relations extérieures et de la technologie de l'information.]

- Le recueil de sources des tribunaux est accessible sur notre site web. Il contient la législation, la jurisprudence et les recommandations professionnelles de l'Ordre qui sont fréquemment citées dans les décisions découlant d'audiences de discipline ou d'aptitude professionnelle.
- À la lumière de sa décision, l'Ordre présume que toutes les audiences se dérouleront par voie électronique au moins jusqu'au 31 décembre 2020. Nous avons invité les avocats internes et externes à fixer la date des audiences électroniques, en particulier pour les affaires qui comportent un élément de risque pour les élèves et celles qui pourraient souffrir des délais excessifs.
- Nous continuons de traiter les nouvelles préoccupations et plaintes des membres du public ainsi que les rapports provenant des employeurs, tout en relevant les défis que pose la fermeture des conseils scolaires en raison de la COVID-19.

Nous avons avisé les employeurs que le service de traitement des plaintes privilégie la soumission d'informations, à savoir la transmission de documents par voie électronique; les employeurs ont acquiescé à la demande, ce qui a permis d'apaiser les inquiétudes concernant la réception et le traitement du courrier.

De même, la fermeture actuelle des salles d'audience de l'Ordre, qui pourrait bien se poursuivre jusqu'en 2021, ne devrait pas entraîner de retard dans les affaires qui

accusent déjà un délai excessif ou qui risquent d'en souffrir si la date d'audience n'est pas fixée en temps utile. Quand les audiences accusent un très long délai, la mémoire des participants, des victimes et des témoins risque de vaciller. De plus, les participants peuvent être moins disposés à prendre part à l'audience. En général, il est possible que les preuves ne soient pas aussi solides ou aussi complètes qu'elles l'auraient été si l'audience avait eu lieu plus tôt.

- Le suivi mensuel de nos infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* et *La Norme* permet de cerner les sujets qui suscitent l'intérêt de nos lecteurs. Les taux de consultation de nos infolettres indiquent que le contenu intéresse les membres, les postulants et le public. En septembre, le taux moyen de consultation de *Des nouvelles de l'Ordre* était de 35,8 % en français et de 46 % en anglais, alors que celui de *La Norme* était de 43,8 % en français et de 35 % en anglais. Ces résultats dépassent largement la moyenne de référence pour le courrier électronique portant sur l'éducation, dont le taux de consultation est de 23,4 %.

Selon les données, en septembre, les articles les plus lus en anglais comprenaient des informations sur Trouver un membre et sur les ressources liées à la COVID-19, et en particulier la liste de vérification pour la rentrée d'Anxiété Canada ainsi que les deux ressources du ministère de l'Éducation de l'Ontario : *Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario* et *Directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles*. Parmi les articles les plus lus en français, citons Trouver un membre, la foire Bump, Baby & Toddler Expo, et le guide du Ministère sur la réouverture des écoles.

- Grâce à Google Analytics, nous avons découvert que 13 132 personnes avaient lu la version numérique du numéro de septembre de *Professionally Speaking* (au 8 octobre) et que 1 624 personnes avaient lu celle de *Pour parler profession*. Les lecteurs de *Professionally Speaking* se sont surtout penchés sur les rubriques Étude de cas du comité d'enquête, Nouvelles de l'Ordre et Applis à l'étude, les audiences et l'article de fond «Appuyer la réussite des élèves». Les lecteurs de *Pour parler profession* se sont montrés très intéressés par les rubriques Étude de cas du comité d'enquête, Nouvelles de l'Ordre, Applis à l'étude et Pratiques exemplaires, ainsi que par l'article de fond.
- Afin de rendre les informations prioritaires accessibles, nous avons affiché, sur notre site web, les avis de convocation à l'assemblée annuelle des membres et des avis concernant l'élaboration d'une nouvelle ligne directrice de cours menant à une qualification additionnelle (QA) qui vise à aborder le racisme envers les Noirs. Nous avons également publié des messages sur les médias sociaux ainsi que des informations sur les comités de l'Ordre et leurs activités pour soutenir le mandat de l'Ordre.
- Nous avons utilisé un langage simple dans une annonce publicitaire que nous avons fait paraître dans le bulletin mensuel *Parents Engaged in Education* afin de promouvoir notre mandat et les ressources destinées aux parents. Nous avons adopté le même style dans la lettre de bienvenue aux nouveaux membres et la correspondance relative à la cotisation annuelle. En outre, nous avons actualisé notre brochure, *Conseils essentiels pour les membres de la profession*, qui fournit aux nouveaux enseignants des informations et des conseils pour les orienter dans l'exercice de leur profession.
- La documentation sur les bourses de l'Ordre a été mise à jour. Nous y avons ajouté la Bourse pour la résilience Brian-P.-McGowan que le conseil a approuvée lors de sa réunion

d'octobre. Nommée en l'honneur du quatrième registraire de l'Ordre, la bourse de 1 500 \$ sera remise à une personne inscrite à un programme de formation à l'enseignement consécutif ou concurrent en Ontario, qui se terminera en 2022. Les étudiants seront évalués en fonction de la résilience et de la ténacité dont ils auront fait preuve pour surmonter l'adversité et les obstacles importants en vue d'atteindre leurs objectifs scolaires et personnels, et d'accéder à la profession.

- L'Ordre a distribué à ses quelque 234 000 membres en règle sa dernière recommandation professionnelle, *Limites professionnelles – Une recommandation pour les enseignantes et enseignants de l'Ontario*, avec le numéro de décembre de *Pour parler profession*. La recommandation rappelle aux membres quelles sont les limites professionnelles à respecter dans la prise en charge de leurs élèves à l'école, à la maison ou dans tout autre lieu d'apprentissage. Elle montre combien il est important de respecter les limites professionnelles et fournit des conseils pratiques aux enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario, et ce, où qu'ils en soient dans leur carrière. La publication en ligne de la recommandation sur les limites professionnelles souligne les responsabilités professionnelles des membres dans le cadre des normes professionnelles, de la législation et de la loi.
- Dans le numéro de septembre, le sondage auprès des lecteurs de la revue de l'Ordre a mis en évidence les huit recommandations et lignes directrices professionnelles auxquelles les membres font le plus souvent référence dans leur pratique. Le même numéro proposait un article sur les nouvelles lignes directrices de l'Ordre en matière de visioconférence, alors que la rubrique Pratiques exemplaires, réorganisée, mettait en vedette des membres qui tiennent compte des conseils de la recommandation *Favoriser la santé mentale des élèves*.

Le style d'écriture simple a également été maintenu dans le numéro de septembre, dans l'article de fond «Résoudre ses conflits intérieurs», qui présente des stratégies et des ressources de perfectionnement professionnel pour aider les enseignants à surmonter leurs préjugés. Dans ce numéro, des informations ont également été données sur les QA concernant le leadership des enseignants, les classes inclusives, les façons de tendre la main aux élèves LGBTQ, ainsi que sur les répercussions de la COVID-19 sur les exigences pédagogiques et les enseignants en début de carrière.

- En novembre, l'Ordre a publié trois communiqués de presse concernant le dépôt du projet de loi 229, les modifications apportées à notre règlement sur la faute professionnelle pour aborder le racisme et la discrimination et l'ajout des qualifications technologiques à nos certificats ainsi qu'à notre tableau public.
- Le personnel de l'Ordre a mis en œuvre les protocoles de conformité de l'Ordre à la *Loi de 2020 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) dans 900 documents en français et en anglais, dont les lignes directrices de cours menant à une QA, les sondages sur les QA et les ressources pour la formation à l'enseignement fondées sur les normes. Dix vidéos de formation et cinq documents de référence ont été créés pour appuyer la mise en œuvre de la conformité à la LAPHO dans le cadre des lignes directrices et des ressources fondées sur les normes.
- Le personnel de l'Ordre a animé virtuellement cinq présentations concernant les normes de déontologie et le leadership éthique pour les participants du Programme menant à

la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD), 1^{re} partie, du Catholic Principals' Council of Ontario et de l'Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes.

- Le personnel de l'Ordre a facilité la diffusion publique des ébauches suivantes des lignes directrices de cours menant à une QA aux fins d'une validation provinciale :

Annexe A : Qualifications de base additionnelles en une partie

Musique instrumentale, cycle intermédiaire

Musique instrumentale, cycle supérieur

Musique vocale, cycle intermédiaire

Musique vocale, cycle supérieur

Annexe B : Qualifications de base additionnelles en une partie en éducation technologique

Design technologique, 9^e et 10^e année

Design technologique, 11^e et 12^e année

Annexe D : Qualifications additionnelles en trois parties

Musique instrumentale

Musique vocale, cycles intermédiaire et supérieur

Musique vocale, cycles primaire et moyen

Annexe E : Qualifications de spécialiste en études supérieures en une partie

Musique

2. Gérer les risques plus stratégiquement

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité seront imputés aux centres de coûts des services de communication, de la technologie de l'information et des enquêtes et audiences.]

- L'Ordre améliore de façon continue ses processus d'audience électroniques et augmente progressivement le volume d'audiences, tout en demeurant sensible aux circonstances uniques découlant de la pandémie de COVID-19. En mettant l'accent sur les audiences électroniques, nous avons mis en œuvre quelques initiatives clés pour que les audiences électroniques du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle soient menées de manière juste et efficace :
 1. Nous avons pourvu le nouveau poste permanent de spécialiste de la technologie des tribunaux. Cette personne offre une formation avancée à tous les nouveaux participants aux audiences, effectue des tests avec eux et assiste à toutes les audiences électroniques afin d'apporter un soutien technique au sous-comité et aux participants en fonction des besoins. En plus de superviser les aspects technologiques liés à la conduite des audiences électroniques, son travail consiste à collaborer en étroite collaboration avec la direction des tribunaux afin d'élaborer des plans, à moyen et à long terme, pour l'amélioration continue de nos processus d'audiences électroniques.

2. Selon la rétroaction des différents participants aux audiences, notamment les membres du comité, le personnel, les avocats et les conseillers juridiques indépendants, nous pilotons aussi l'utilisation d'une nouvelle plateforme de visioconférence qui pourrait offrir une meilleure stabilité et d'autres fonctions dans le but précis de tenir des audiences électroniques aussi efficacement que possible. Nous avons testé le processus d'audience en utilisant une nouvelle plateforme et les premiers résultats sont prometteurs. Les problèmes de connectivité qui perturbent le processus d'audience semblent avoir été réduits grâce à la nouvelle plateforme, et la fonctionnalité améliorée de la «salle de réunion» permet aux avocats et aux membres du sous-comité de passer plus facilement d'une séance privée à une séance publique. Les salles de réunion sont un élément important des audiences électroniques; grâce à elles, par exemple, les délibérations confidentielles du sous-comité se déroulent dans un cadre privé auquel ne peuvent accéder ni les autres participants aux audiences ni les observateurs publics. L'Unité des tribunaux continuera à faire le suivi de cette initiative dans une perspective de planification à plus long terme.
 3. Le personnel de l'Ordre a également examiné les procédures relatives à la prestation de serment ou d'affirmation solennelle des témoins lors des audiences électroniques contestées afin de préserver l'intégrité du processus. Par exemple, avant qu'une personne ne témoigne à une audience électronique, la présidence du sous-comité doit confirmer que personne d'autre ne se trouve dans la salle avec le témoin (afin de minimiser le risque qu'un témoin soit «encadré» pendant son témoignage) et qu'aucune note ou aucun document ne se trouve en sa possession, et ce, afin de garantir le respect des règles de preuve. On demande aux témoins de ne pas enregistrer personnellement l'audience, en tout ou en partie. De même, les observateurs publics sont tenus de remplir un formulaire de demande de participation (avant qu'on leur fournisse un lien vers une audience électronique), dans lequel ils doivent s'engager, entre autres, à ne pas enregistrer l'audience (en tout ou en partie); à ne pas prendre de photos ni de captures d'écran des participants à l'audience, des preuves ou des documents soumis pendant l'audience; à respecter toute ordonnance de non-publication; à ne pas perturber la procédure de quelque manière que ce soit; et à ne pas partager les détails relatifs à l'accès avec quiconque. La présidence du sous-comité émet une directive similaire au début de chaque audience. Le personnel des tribunaux peut exclure d'une audience électronique toute personne qui perturbe le processus ou qui en compromet l'intégrité. Les améliorations apportées aux processus et d'autres améliorations similaires sont mises en œuvre régulièrement en vue de réduire le risque de recours fondés sur les enjeux d'équité procédurale lors des audiences disciplinaires de l'Ordre.
- Nous sommes actuellement en train de revoir un certain nombre de plateformes qui pourraient nous permettre de récupérer, par voie électronique, les ordres du jour et le matériel relatif aux réunions, et qui appuieraient le processus de vote lors des réunions du conseil et des comités. Les nouvelles exigences de la plateforme devront répondre également aux récentes demandes des membres du conseil d'intégrer un tableau de bord en temps réel pour suivre les demandes d'intervention. Les membres pourront voir qu'une demande a été reçue, le nom qui paraîtra sur la liste des conférenciers et l'ordre

dans lequel les conférenciers seront appelés à prendre la parole. La sera mise en place de la nouvelle plateforme coïncidera avec les réformes de notre gouvernance.

- L'Unité des enquêtes a modifié ses lettres d'avis aux membres pour les informer que des mesures d'adaptation peuvent s'avérer nécessaires pendant la pandémie et que les demandes d'adaptation seront traitées au cas par cas. L'Unité a également modifié ses lettres d'avis en proposant d'aider les membres qui pourraient avoir des difficultés à accéder à une aide de leur fédération.
- Dans le cadre des initiatives du ministère de l'Éducation visant à renforcer les sanctions dans le cas où des enseignants se livreraient à des comportements racistes ou discriminatoires, nous sommes en train d'élaborer une recommandation professionnelle sur le racisme. Un groupe de travail interne a commencé à faire des recherches préliminaires sur les ressources provinciales, nationales et internationales pour guider l'élaboration de la nouvelle recommandation. Une ébauche sera envoyée à un large éventail d'intervenants afin d'obtenir une rétroaction critique d'experts. L'Ordre examine ses propres cas disciplinaires, ainsi que des cas analogues d'autres organismes de réglementation et d'autres établissements. La recommandation sera appuyée par une nouvelle note Politique/Programmes du gouvernement provincial qui aidera à orienter la réponse à ce comportement.
- Compte tenu de notre accès à la profession et de notre sensibilité aux défis relevés par les conseils scolaires, nous sommes intervenus pour contribuer à remédier à la pénurie d'enseignants dans la province, tant dans les classes virtuelles que physiques. C'est ainsi que nous avons envoyé 132 000 courriels à trois groupes d'enseignants, à savoir les membres en règle dans des affectations non pédagogiques, les retraités et les enseignants dont le certificat de qualification et d'inscription est suspendu pour non-paiement de la cotisation, ainsi que les nouveaux diplômés de l'Ontario. Le message d'encouragement était simple : «Si vous voulez aider et que vous le pouvez, vous devez d'abord tenir à jour votre statut de membre en règle.»

Plus de 1 000 enseignants se sont adressés à l'Ordre pour poser des questions sur le statut de leur autorisation d'enseigner, et des centaines ont volontairement rétabli leur adhésion. Nous encourageons l'affectation d'enseignants qualifiés dans les salles de classe de l'Ontario, dans la mesure du possible, puisque l'Ordre s'engage à défendre l'intérêt public et compte tenu de l'utilisation limitée des permissions intérimaires ou des dispositions d'urgence prévues par la *Loi sur l'éducation*.

Le fait de communiquer ainsi avec nos membres a également généré une couverture médiatique nationale, qui s'est traduite par plus de 120 millions de visionnements, un record pour l'Ordre. C'était l'occasion rêvée de promouvoir, dans le cadre de nos activités, notre étude annuelle très appréciée sur la transition à l'enseignement, qui reflète les tendances en matière d'emploi des enseignants qui débutent dans la profession en Ontario.

- Pendant la pandémie, le personnel de l'Ordre a appuyé le comité d'agrément et les fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement pour recueillir des données croisées et dynamiques fiables en ce qui concerne les programmes et gérer le risque de manière stratégique dans l'intérêt public. Cette souplesse reflète une approche

règlementaire adéquate, qui consiste à appliquer une quantité appropriée d'attentes en matière de responsabilité dans l'optique de ce qui est juste et raisonnable.

Le message est toujours le même : l'Ordre n'exigera pas immédiatement que des modifications soient faites à un programme visant à adapter la prestation des programmes de formation professionnelle compte tenu de la pandémie de COVID-19. Le printemps dernier, nous avons informé les doyens de l'éducation que les descriptions se rapportant à la façon dont les modifications à la prestation des programmes et aux stages ont été faites à court terme devraient être documentées et fournies à une date ultérieure pour se conformer aux exigences de l'agrément. On a informé les fournisseurs dès le début qu'ils devaient tenir un registre de ces modifications, y compris les mesures mises en œuvre en matière de soutien technique et pédagogique pour les instructeurs qui ont dû se tourner vers la prestation en ligne. De même, on leur a demandé de noter tout changement de contenu visant à renforcer la manière d'utiliser la technologie comme outil d'enseignement et toute autre refonte de plan de cours résultant de l'apport des meilleures pratiques en matière de recherche sur l'éducation en ligne.

Le 17 août, les gabarits du rapport pivot ont été transmis aux facultés, lesquelles devaient soumettre, au plus tard le 2 octobre 2020, les informations requises pour chaque programme de formation professionnelle agréé. Tous les fournisseurs ont respecté la date limite.

Le comité d'agrément a pris connaissance des tendances qui se dégagent des rapports pivots lors de sa réunion de novembre. Les deux principaux types de données extraits des rapports pivots sont les suivants : la 6^e condition concernant le format et la structure avec un pivot pour la prestation de cours en ligne et la 8^e condition concernant le stage.

Toute modification qui sera maintenue ou tout autre changement devrait être signalé comme modification importante au programme tel qu'il avait été agréé lors du dernier examen d'agrément. Il s'agirait d'une deuxième phase dans le processus de responsabilisation de l'agrément.

- À la demande du ministère de l'Éducation, l'Ordre a accéléré le développement de séances d'équipes de rédaction virtuelles pour les lignes directrices des cours menant à une QA, y compris la Langue des signes québécoise (LSQ) comme langue seconde à l'annexe C (quatre séances) et l'American Sign Language as a Second Language de l'annexe C (trois séances).
- Des examens d'agrément sont en cours pour les programmes de formation à l'enseignement suivants :
 - trois programmes de formation à l'enseignement en français, notamment un programme en plusieurs parties;
 - un programme de formation professionnelle pour les personnes d'ascendance autochtone.
- Le personnel de l'Ordre a avisé les membres et les intervenants concernant la publication des deux nouvelles ressources suivantes, conçues pour approfondir la compréhension et l'exploration de la conscience écologique et de l'écojustice en tant

que position éthique dans la formation à l'enseignement et la pratique professionnelle, soit les sous-mains *Explorer les pratiques éthiques : Conscience écologique et écojustice* ainsi que les écocartes, une version réduite des sous-mains.

- Après les salaires, la plus grande obligation budgétaire de l'Ordre est le cout d'occupation. L'Ordre possède et occupe actuellement 85 000 pieds carrés au 101, rue Bloor Ouest et détient une hypothèque de 13,5 millions de dollars. Nous assumons aussi des couts supplémentaires pour la gestion de la propriété, l'entretien, les services publics et les taxes en fonction du nombre de pieds carrés que nous occupons. Afin de mieux comprendre nos besoins d'occupation à long terme, et étant donné les répercussions probables d'un modèle hybride de travail (à distance et en présentiel) et notre passage à la numérisation, l'Ordre a lancé une étude d'occupation. L'étude donnera lieu à une consultation avec les directrices et directeurs de division et les chefs d'unité sur nos besoins actuels en vue de réduire nos frais généraux.

3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité seront imputés aux centres de couts des produits de communication, des services de communication, des relations extérieures et de la technologie de l'information.]

- Cette année, l'assemblée annuelle des membres s'est tenue virtuellement le 23 septembre 2020. Bien que l'Ordre ait organisé cet évènement en direct depuis 2017, il s'agissait de la première assemblée annuelle des membres entièrement tenue en ligne.

On a enregistré un total de 439 visionnements, dont 113 sur la plateforme francophone et 326 sur la plateforme anglophone. Lors de l'évènement de l'année précédente, 518 personnes avaient visionné la version l'anglaise et 71 la française. Cette année, des participants de toutes les régions de la province, y compris de Toronto, Ottawa, Hamilton, Sudbury, Thunder Bay, Timmins et London, ont assisté à l'assemblée, ainsi que d'autres participants provenant de plusieurs autres provinces canadiennes. De plus, des participants du monde entier, dont des États-Unis, du Vietnam, de Trinité-et-Tobago, d'Arabie saoudite, de la Jamaïque et de l'Iran, ont pu accéder à la séance en ligne.

Nous avons reçu plus de 100 questions. Comme il aurait été impossible de répondre à toutes les questions pendant la réunion, nous avons affiché toutes les réponses sur notre site web dans les dix jours suivant la date de l'assemblée annuelle. Des enregistrements sous-titrés en français et en anglais ont également été publiés dans les dix jours suivant la tenue de l'assemblée pour les personnes qui n'avaient pas pu participer le jour de l'évènement.

Le fait de tenir l'assemblée annuelle des membres dans un format virtuel nous permet d'entendre la voix d'un groupe diversifié de pédagogues et de membres du public de toute la province, du pays et du monde. Le format virtuel permet aussi de réduire les obstacles à la participation de nos membres, ce dont nous tiendrons compte dans la planification de futurs évènements du même genre.

- Le 24 novembre, l'Ordre a fait une présentation à l'Ottawa Carlton District School Board sur le devoir de signaler et sur la faute professionnelle liée aux mauvais traitements d'ordre sexuel et à l'inconduite sexuelle.
- Cet automne, j'ai participé à un groupe de travail formé d'organismes de réglementation et organisé par l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario visant à promouvoir l'autoréglementation.
- L'Ordre continue de faire des présentations partout dans la province devant les membres inscrits au Programme menant à la qualification de directeur ou de directrice d'école (PQD) et au Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS). Les présentations renforcent le concept et l'importance de l'autoréglementation, y compris le devoir de l'Ordre de fonctionner dans l'intérêt du public et de fournir des études de cas interactives pour aider les étudiants en enseignement à comprendre les normes d'exercice, les normes de déontologie et les processus d'enquête et d'audience, et à y réfléchir. Entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2020, le personnel de l'Ordre a fait des présentations lors de six séances dans le cadre du PQD et du PQAS.
- Chaque année, nous nous rendons dans des facultés d'éducation de l'Ontario pour informer les étudiantes et étudiants en enseignement de notre rôle et de nos responsabilités. La présidente (ou la personne déléguée) participe aux séances pendant les deux premières sessions et présente le rôle de l'Ordre et le privilège que confère l'autoréglementation. De plus, le personnel de l'Ordre donne de l'information aux étudiants au cours des troisième et quatrième sessions de leur programme quant à certains aspects du travail de l'Ordre, comme la prise de décisions éthiques ou l'existence de nos recommandations professionnelles. Nous parlons aussi du processus d'inscription à l'Ordre pendant ces séances. Entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2020, l'Ordre a animé 16 présentations, comparativement à 13 pour la même période en 2019. En raison de la pandémie, les présentations ont été données de manière asynchrone ou dans un format synchrone en fonction des besoins et des préférences de la faculté, et les dossiers ont été transmis par voie électronique. Le passage à la fourniture de matériel de soutien par voie électronique plutôt que sur papier a permis non seulement de réduire les coûts, mais aussi d'accroître l'appui aux initiatives environnementales de l'Ordre.
- Afin que le processus de demande de bourse de l'Ordre soit aussi accessible que possible, les personnes intéressées ont pu remplir une demande en ligne. Cette année, plus de 650 demandes actives pour les trois bourses ont été créées, avec 219 demandes individuelles remplies et soumises avant la date limite du 31 août 2020.

Le 2 novembre, le sous-comité de sélection des bourses, composé de Tim Gernstein, Jacqueline Karsemeyer et Colleen Landers, s'est réuni afin de formuler ses recommandations sur les trois demandes retenues parmi les 219 demandes admissibles. Le sous-comité a remis ses recommandations sur les trois bourses le 12 novembre 2020 lors de la réunion du comité exécutif.

- Au fil des années, l'Ordre a participé à de nombreux événements communautaires populaires destinés aux parents et aux tuteurs d'enfants d'âge scolaire. Notre participation à ces événements vise à mieux faire connaître l'Ordre et à encourager les

membres du public à s'inscrire à notre infolettre trimestrielle gratuite *La Norme*. Le début de la pandémie et la mise en place de restrictions sur les rassemblements ont entraîné l'annulation de ces événements. Comme la crise sanitaire actuelle se poursuit, certains organisateurs ont étudié la possibilité d'offrir leurs événements sur une plateforme en ligne. Au mois d'octobre, l'Ordre a participé au Bump, Baby & Toddler Expo, ce qui a entraîné 28 abonnements supplémentaires à *La Norme*. En octobre 2019, l'Ordre avait participé à cinq événements.

- Depuis notre dernier rapport, l'auditoire des médias sociaux de l'Ordre a augmenté de 1 715 abonnés sur Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube. Notre souci de fournir un contenu informatif, intelligible et utile continue de susciter l'intérêt de notre public et d'attirer de nouveaux abonnés. En général, l'Ordre répond à la plupart des questions posées sur les médias sociaux en l'espace de deux jours ouvrables afin d'assurer un bon service à la clientèle. Ce retard est basé sur le temps de réponse aux messages privés sur Facebook, notre canal social le plus utilisé pour ce type de demandes. Depuis notre dernier rapport, le personnel de l'Ordre a répondu, en français ou en anglais, à 167 questions par message direct sur Facebook.
- En septembre, nous avons publié notre rapport annuel en ligne, avant l'assemblée annuelle des membres. Nous en avons également envoyé une version imprimée au ministre de l'Éducation et affiché des versions PDF imprimables sur notre site web. Le rapport a fait l'objet d'une promotion externe sur le site web et les plateformes de médias sociaux. Il contient des messages de la présidente du conseil, de la registraire adjointe et de chacun des comités de l'Ordre, ainsi que des informations financières pour l'année civile 2019, des statistiques sur la transition à l'enseignement et des données sur les membres de l'Ordre.
- Le 5 octobre marquait la Journée mondiale des enseignants. Pour souligner la résilience, le professionnalisme et l'empathie dont ont fait preuve les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario au cours d'une année particulièrement difficile, l'Ordre a lancé une campagne publicitaire payante de sept jours dans les médias sociaux, qui a commencé le 29 septembre et s'est poursuivie jusqu'à la Journée mondiale des enseignants. À l'aide de six courtes vidéos animées, la campagne a illustré la notion de résilience et invité les Ontariennes et Ontariens à «aimer», à partager et à commenter la campagne afin d'apporter leur appui aux enseignants de la province. La campagne a touché plus de 2,2 millions de personnes, doublant ainsi la portée de la campagne de 2019, et nos publicités ont été visionnées plus de 10,6 millions de fois. On a totalisé au total 3,6 millions de visionnements et d'interactions (la campagne de 2019 avait enregistré 979 678 visionnements et interactions). Pendant la semaine où les publicités ont été diffusées, nous avons attiré 368 nouveaux abonnés à nos médias sociaux, ce qui représente un engagement et un intérêt continus au-delà de la durée de la campagne.
- En septembre, *Pour parler profession* a publié des idées d'activités de perfectionnement professionnel importantes et des initiatives, qui ont lieu en ligne partout en Ontario, de sensibilisation du public, y compris des présentations à l'intention des étudiants des facultés d'éducation et des participants au PQAS, ainsi que d'événements communautaires pour discuter de la façon dont nous protégeons les élèves et dont notre profession s'autorègle.

En utilisant les médias sociaux, nous avons encouragé nos membres à participer à des consultations au sujet de l'élection du conseil de l'Ordre en 2021 et d'une qualification supplémentaire contre le racisme envers les Noirs.

- Ce trimestre, le personnel de l'Ordre a animé des séances lors de la conférence annuelle du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR) sur l'accessibilité et les pratiques réglementaires adaptées à la culture devant un public composé de professionnels de la réglementation, de représentants du gouvernement et d'autres intervenants.
- Dans une présentation intitulée *Braiding Two Worlds: Developing Culturally-Responsive Regulatory Practices in an Era of Truth and Reconciliation*, le personnel a fait part des travaux en cours de l'Unité d'agrément afin de mettre au point les questions sur la visite du site et les protocoles d'entrevue pour les examens concernant les programmes de formation à l'enseignement pour les personnes d'ascendance autochtone.
- Le personnel de l'Ordre collabore avec les facultés, le gouvernement et d'autres intervenants dans le cadre d'un engagement commun visant à garantir l'offre, dans la province de l'Ontario, de programmes de formation à l'enseignement de haut niveau. Ce travail relationnel est particulièrement opportun et pertinent durant les mesures d'urgence imposées en réponse à la pandémie de COVID-19. Les fournisseurs de programmes continuent de faire appel au personnel de l'Unité d'agrément, en tant que source d'orientation précieuse à mesure qu'ils découvrent les modifications apportées aux stages en raison des variations propres aux conseils scolaires dans la prestation des programmes en personne, en ligne et hybrides. L'Unité reçoit chaque semaine de nombreuses demandes de renseignements de la part des fournisseurs et du personnel du Ministère. Ces demandes portent sur les conditions d'agrément, les interprétations réglementaires, les offres de programmes, les stages et la recommandation des diplômés à l'Ordre en vue d'obtenir l'autorisation d'enseigner.
- Le personnel de l'Ordre a participé à un certain nombre de réunions virtuelles cet automne afin de fournir des mises à jour aux intervenants, y compris l'Ontario Association of Deans of Education (OADE), l'Independent Deans/Directors of Education (IODDE) et ses affiliés, concernant la responsabilité du rapport pivot en matière de soumissions et de délais.

Un agent de programme de l'Unité d'agrément a été assigné à chaque faculté à titre de personne-ressource afin de répondre aux questions qui pourraient survenir lors de la préparation des rapports pivots liés à la COVID-19. Plusieurs facultés ont profité de l'occasion pour faire des lectures guidées du rapport de responsabilisation, soit par téléconférence ou visioconférence. Dans d'autres cas, les facultés ont soumis des ébauches de rapport et ont reçu une rétroaction détaillée visant à orienter leur soumission définitive. De nombreuses communications ont eu lieu entre le personnel et les fournisseurs pour discuter des renseignements à enregistrer et informer l'Ordre des plans de mise en œuvre actuels et à venir.

- Le personnel de l'Unité d'agrément siège à différentes tables d'intervenants où sont discutées les tensions entre l'offre et la demande d'enseignants. On lui demande souvent d'expliquer les différences entre les modèles de prestation de programmes en plusieurs parties et les modèles généraux. Des questions se posent également sur les

différences entre un certificat de qualification et d'inscription et un certificat de qualification et d'inscription transitoire. Afin d'améliorer l'efficacité de la collaboration avec les facultés d'éducation, le personnel du Ministère et les autres intervenants du secteur, l'Unité d'agrément prépare un *Guide du fournisseur sur les programmes en plusieurs parties et le certificat de qualification et d'inscription transitoire*.

- Le personnel de l'Unité d'agrément a travaillé avec l'Association des agences d'agrément du Canada (AAAC) pour discuter des défis et harmoniser les pratiques en raison de la pandémie. Le personnel de l'Ordre a participé à des réunions bihebdomadaires dans le cadre de ce réseau national d'organismes d'agrément de l'enseignement professionnel pour échanger et apprendre. Les membres de l'AAAC ont tenu à s'informer auprès de nous sur la modification réglementaire d'avril 2020 à la lumière de la fermeture des écoles et sur les mesures de responsabilisation mises en place avec les fournisseurs de programmes de formation professionnelle en Ontario. Nous avons envoyé le gabarit ayant servi aux rapports pivots à d'autres organismes d'agrément. Les organismes de réglementation de tout le pays continuent de consulter notre personnel afin de savoir comment nous adoptons nos pratiques de visite des sites sur une plateforme virtuelle.
- Le personnel a engagé des conversations avec l'Université Western Ontario au sujet de la qualification additionnelle Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse.
- Le personnel a envoyé à l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario l'ébauche des lignes directrices du cours menant à la QA Éducation religieuse en milieu scolaire catholique de l'annexe D aux fins d'examen. Le processus de révision incluait diverses méthodes de consultation afin de refléter les perspectives et l'expérience des intervenants dans la révision de ces importantes lignes directrices.
- Le personnel de l'Ordre continue de travailler avec Six Nations Polytechnic en ce qui concerne l'examen des lignes directrices du cours menant aux QA Enseignement du mohawk et Enseignement du sénéca.

STATISTIQUES

Ressources humaines

- Nous recrutons régulièrement pour pourvoir les postes vacants parmi les 180,5 postes permanents approuvés par le conseil dans le budget de 2020. Le tableau suivant présente le nombre de membres du personnel permanent de l'Ordre, du personnel détaché par des conseils scolaires et du personnel temporaire, au 16 novembre 2020 :

Postes prévus dans le budget de 2020	<u>181</u>
Personnel permanent	159
Personnel temporaire (congés et postes vacants)	9,5
Personnel détaché par des conseils scolaires	2
Postes vacants au moment de faire rapport	10,5
	<u>181</u>

Services aux postulants et aux membres

Services demandés	Demandes traitées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2019	Demandes traitées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2018
Approbations des demandes de prolongation du certificat – 1 ^{re} prolongation	36	54
Approbations des demandes de prolongation du certificat – 2 ^e prolongation	30	8
Attestation de qualifications pédagogiques	1 057	972
Divulgations de renseignements personnels (documents)	602	753
Approbations de preuves documentaires de remplacement	45	31

- Les 30 prolongations de certificats approuvées en 2019 étaient les deuxièmes et dernières prolongations accordées à des membres certifiés avant le 1^{er} septembre 2015, soit avant la mise en œuvre du programme de formation à l'enseignement prolongé. Bien que le nombre de deuxièmes prolongations ait été plus important en 2019 que dans les années précédentes, leur volume corrèle avec le plus grand nombre de postulants formés à l'étranger qui avaient terminé leur demande d'inscription avant la modification réglementaire. La période de validité des certificats de qualification et d'inscription avec conditions émis avant le 31 août 2015 était de trois ans, avec la possibilité d'obtenir une prolongation d'une année, deux fois. À partir du 1^{er} septembre 2015, la période de validité des certificats est passée à cinq ans, avec la possibilité d'obtenir une seule prolongation.
- Les postulants et membres (actuels ou anciens) peuvent nous demander d'envoyer à d'autres organismes des copies de documents qui figurent dans leur dossier (comme les relevés de notes ou les attestations de qualifications pédagogiques émises par des territoires de compétence hors de l'Ontario). En 2018, le nombre de demandes de ce genre a augmenté par rapport aux années précédentes, ce qui indique que l'on accepte davantage les documents fournis par l'Ordre que les documents officiels envoyés directement par les organismes émetteurs. Comme on le souligne dans le rapport du registraire de mars 2020, en plus des documents numériques auparavant acceptés et envoyés par l'entremise du Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario, des World Education Services et d'autres organismes canadiens de réglementation de la profession enseignante, nous acceptons désormais les relevés de notes numériques d'un plus grand nombre d'organismes de services de relevés de notes vérifiés, comme la National Student Clearinghouse, Parchment et My eQuals. Étant donné que d'autres organismes accèdent aussi de plus en plus à ce genre de services, nous pouvons nous attendre à une diminution du nombre de demandes de divulgation de renseignements personnels provenant d'organismes qui auraient auparavant compté sur nous pour obtenir ces documents.
- Une attestation de qualifications pédagogiques est un document envoyé directement à un organisme qui confirme qu'un membre possède les qualifications requises pour

enseigner, et qui donne la date de sa certification initiale, son statut à l'Ordre et l'historique des mesures disciplinaires imposées (le cas échéant). Quand un postulant dépose une demande d'inscription à l'Ordre, il doit soumettre une attestation de qualifications pédagogiques de chacun des territoires de compétence où il a enseigné en tant qu'enseignant certifié dans ce territoire.

L'attestation de qualifications pédagogiques est un document important pour l'évaluation des aptitudes professionnelles. L'Alberta et la Colombie-Britannique sont les deux territoires de compétence canadiens invariablement les plus populaires où nos membres nous demandent d'envoyer une attestation de qualifications pédagogiques. Environ 80 % de toutes les attestations émises sont envoyées dans d'autres provinces canadiennes. Ces demandes ont augmenté en 2019 dans toutes les provinces, sauf en Alberta. Les 20 % d'attestations restantes sont généralement envoyées directement aux membres (pour des raisons inconnues) ou à d'autres organismes de réglementation professionnelle, comme l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (de l'Ontario).

- Territoires de compétence pour lesquels nous délivrons le plus grand nombre d'attestations de qualifications pédagogiques :

Territoire	Demandes traitées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2019	Demandes traitées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2018
Alberta	253	268
Colombie-Britannique	109	86
Nouvelle-Écosse	92	74
Nunavut	79	54

Approbatons de preuves documentaires de remplacement

- Comme les autres organismes de réglementation, nous exigeons que les établissements émetteurs, les organismes de certification ou les centres d'évaluation de compétences linguistiques nous fassent parvenir directement les relevés de notes, les attestations de qualifications pédagogiques et les résultats à un test de compétence linguistique. Cette politique est enchâssée dans notre mandat législatif de remplir nos objets tout en protégeant l'intérêt public. De plus, une telle politique souligne l'importance des preuves documentaires dans l'exécution de notre mandat.
- L'adoption, en 2006, d'une législation en matière de pratiques d'inscription équitables et les modifications à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* ont donné lieu à un processus qui permet d'accepter certaines preuves documentaires pour en remplacer d'autres qui sont impossibles à obtenir. Dans certaines circonstances, on pourrait autoriser les postulantes et postulants à fournir les documents exigés sous d'autres formes (p. ex., en raison d'une guerre, d'un conflit politique ou d'un désastre naturel; si le postulant a peur de demander des documents par crainte de conséquences; si l'établissement a fermé ses portes ou ne peut fournir la documentation requise parce que la période d'archivage des documents est échue).

•

Statistiques sur les membres et les non-membres

Statut	Octobre 2020	Octobre 2019
<u>Figurant au tableau public des membres</u>		
En règle (y compris les membres sujets à des conditions ou restrictions)	230 600	233 968
À la retraite	157 297	152 455
Suspendu pour non-paiement de la cotisation	79 253	77 470
Expiré	21 600	21 643
Annulé – démission	3 303	3 374
Révoqué	382	355
Annulé	268	269
Suspendu et suspendu provisoirement	94	92
Total partiel	492 797	489 626
<u>Ne figurant pas au tableau public</u>		
Décédés	37 010	34 421
Sans dossier ⁽¹⁾	21 004	20 944
Dossiers fermés	12 646	6 785
Profils retirés du tableau public	6 450	6 375
Dossiers non soumis ⁽²⁾	5 909	10 018
Évaluation de documents	3 807	3 206
Refusés	3 246	3 216
Jamais inscrits	1 013	1 013
Période de validité de l'évaluation expirée	971	981
Soumis à l'évaluation	431	565
En attente d'approbation d'un paiement	430	435
En attente	427	347
Approbation annulée par le ministre	121	122
Examens administratifs	62	56
Lettres d'évaluation des compétences	10	10
Examens par le registraire	1	4
Total partiel	93 538	88 498
Total	586 335	578 124

⁽¹⁾ Dossier créé à la réception d'un document qui ne correspond pas à un dossier de membre ou de postulant. Une telle situation survient lorsqu'un postulant demande à un établissement scolaire d'envoyer à l'Ordre des documents relatifs à une demande qu'il n'a pas encore présentée. Une fois la demande reçue, le document en question est versé dans le dossier.

⁽²⁾ Dossier créé lorsqu'un postulant a commencé sa demande d'inscription sans l'avoir terminée.

Bibliothèque Margaret-Wilson

- Pour la période de janvier à octobre 2020, les membres ont emprunté 26 044 articles comparativement à 26 369 pour la même période en 2019. En raison de la pandémie de COVID-19, nous avons suspendu les envois d'ouvrages imprimés du 17 mars au 10 août 2020. Les cinq matières les plus populaires pour les ouvrages imprimés en circulation étaient la littérature, les mathématiques, le questionnement, le français et l'apprentissage social et affectif.
- Durant la même période, la circulation de livrels a augmenté de 33 % année après année. Les membres ont emprunté 16 953 articles au cours de la période actuelle comparativement à 12 766 articles au cours de la même période les années précédentes (plein texte et à télécharger). Les cinq matières les plus populaires pour les livrels en circulation étaient les mathématiques, l'apprentissage en ligne, la littérature, l'éducation de l'enfance en difficulté et le leadership.
- Les améliorations apportées au logiciel de la bibliothèque ont permis aux membres d'effectuer davantage de recherches dans les bases de données, ce qui représente un net avantage pour eux. Pour la période de janvier à octobre 2020, le nombre total de recherches a augmenté de 174 % année après année. Durant cette même période, les membres ont fait un million de recherches comparativement à 393 105 pour la même période l'année précédente.

Normes d'exercice et de l'agrément

Demandes d'examen d'agrément (programmes de formation initiale) et demandes de changements à des programmes

- En 2020, le comité d'agrément a rendu les décisions suivantes quant à 12 programmes de formation professionnelle offerts par six différents fournisseurs dans la province :

Décisions d'agrément				Révocations ⁽²⁾	Prolongation de la période d'agrément ⁽³⁾
Renouvellements		Modifications à un programme			
Avec conditions ⁽¹⁾	Sans conditions	Ajout au programme	Modification importante au programme		
1	1	2	1	2	5

⁽¹⁾ Renouvellement avec conditions : Quand un programme est agréé avec conditions, la doyenne ou le doyen doit aviser le comité d'agrément des progrès effectués pour satisfaire aux conditions, conformément aux échéances prescrites par le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation à l'enseignement.

Souvent, le fait qu'un programme soit agréé avec conditions permet au fournisseur d'aller de l'avant et d'offrir un programme inusuel ou spécialisé (p. ex., enseignement aux Autochtones ou de l'éducation technologique), tout en profitant d'un suivi du comité d'agrément.

Le doyen du programme de formation à l'enseignement de personnes d'ascendance autochtone agréé avec conditions a fourni au personnel le plan initial dans les trois mois suivant la décision, laquelle avait été rendue en juillet 2020. L'agent de programme responsable de cet examen continue de faire le suivi des preuves en suspens pour que le programme satisfasse aux conditions. Dans le cadre de son mandat de suivi dans l'intérêt public, le comité d'agrément examine chaque mise à jour du plan ainsi que les progrès accomplis.

⁽²⁾ Révocations : Si le comité d'agrément détermine qu'un programme n'est plus offert, il lui incombe de révoquer l'agrément. Au cours du présent trimestre, le comité a révoqué un programme à temps partiel qui n'était plus offert. Dans un deuxième cas, deux programmes concurrents qui avaient été agréés séparément ont été jugés comme acheminant vers un même programme de formation professionnelle. Les différences n'existaient que dans les années précédant l'année de formation professionnelle et, de ce fait, l'agrément du programme redondant a été révoqué.

⁽³⁾ Prolongation de la période d'agrément : Selon une disposition du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation à l'enseignement, il est possible de prolonger d'un an une période d'agrément. En raison de la pandémie de COVID-19, le comité d'agrément a prolongé la période d'agrément d'un fournisseur (cinq programmes). La date limite, qui tombait au printemps 2020, a été repoussée au printemps 2021. Cette prolongation ne pose que très peu de risques à l'intérêt public, voire aucun.

Enquêtes et audiences

- Durant la période que couvre le présent rapport, le personnel a appuyé deux sous-comités de règlement des plaintes formés de membres du comité d'enquête, soit le 13 août 2020 (sept affaires) et le 30 septembre 2020 (cinq affaires). Comme ce fut le cas pour la majeure partie de l'année 2020, les réunions de ces sous-comités se sont déroulées par visioconférence à l'aide de la technologie de partage de documents eScribe.

	2020 (au 30 sept.)	2019
Protocoles d'entente ratifiés par le comité d'enquête	55	86

- Durant cette même période, on a tenu trois audiences, menant le total à 22 audiences en 2020 (36 en 2019). De plus, nous continuons de fournir des directives aux équipes juridiques externes de l'Ordre concernant les poursuites, ce qui a entraîné la tenue de 13 autres audiences en août-septembre 2020.

	2020 (au 30 sept.)
Questions internes	
Évaluations de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (toutes les plaintes sont évaluées pour déterminer si elles peuvent être réglées à l'aide du programme)	223
Résolutions de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (ententes conclues par un sous-comité d'enquête composé d'un membre)	55
Évaluations de dossiers du comité de discipline (tous les dossiers renvoyés au comité de discipline sont évalués pour déterminer s'ils peuvent être réglés à l'interne)	3
Audiences du comité de discipline tenues par l'équipe de règlement à l'interne (poursuite menée à l'interne)	45
Évaluations de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (toutes les plaintes sont évaluées pour déterminer si elles peuvent être réglées à l'aide du programme)	22
Questions externes	
Directives en matière de poursuite ou de sanction données à l'avocat externe – Comité de discipline	65 audiences
Directives en matière de poursuite ou de sanction données à l'avocat externe – Comité d'aptitude professionnelle	8 audiences

- Le tableau suivant résume les préoccupations qui ont été portées à l'attention de l'équipe responsable du traitement des préoccupations initiales, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020, et offre une comparaison avec l'année précédente.

Description	2020	2019
Origine des nouvelles préoccupations		
- Membre du public	181	233
• Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant ⁽¹⁾	5	8
- Membre de l'Ordre	33	55
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	251	352
- Ministre de l'Éducation		0
Total (nouvelles préoccupations)	465	640
- Résolues au stade initial ⁽²⁾	222	328
• Avis d'employeurs (résolues au stade initial)	59	73
- Transmises à l'Unité des enquêtes ⁽²⁾	293	371
- Dossiers actifs	55	67

⁽¹⁾ Signalements liés à une démission ou à un congédiement à la suite d'une évaluation insatisfaisante du rendement.

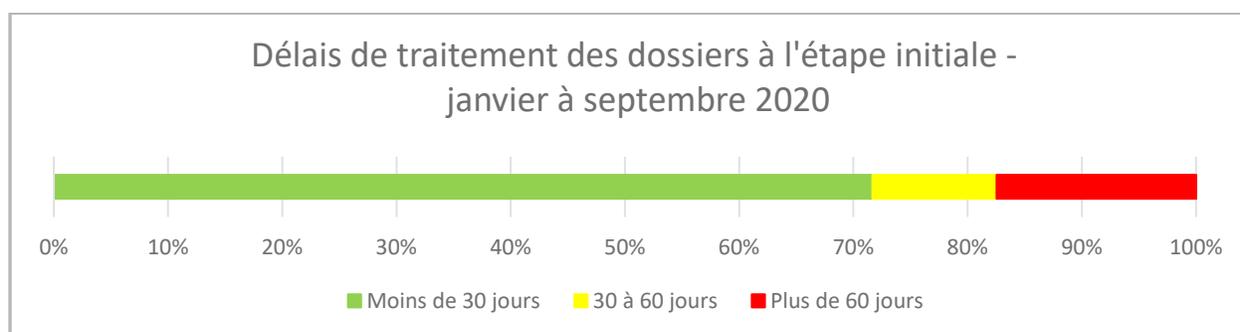
• ⁽²⁾ Les dossiers transmis au comité d'enquête ou résolus au stade initial au cours d'une année peuvent avoir été reçus avant. Par conséquent, le nombre de

nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

- Entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2020, l'équipe du traitement des préoccupations initiales a reçu environ 420 courriels et appels téléphoniques. La grande majorité des appels ont été rendus la journée même, tandis que les réponses aux courriels ont été généralement envoyées dans un délai de 24 heures.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'équipe a traité 515 sujets de préoccupations et avis d'employeurs entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2020. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

- Dossiers traités en moins de 30 jours : 369 (71,6 % des dossiers)
- Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours : 56 (10,9 % des dossiers)
- Dossiers traités en plus de 60 jours : 90 (17,5 % des dossiers)



La majorité des dossiers dont le traitement a pris plus de 60 jours étaient en attente d'une réponse des employeurs à la suite d'une demande de renseignements visant à déterminer les mesures appropriées à prendre. Les fermetures liées à la COVID-19 dans de nombreux conseils scolaires ont également contribué à l'allongement des délais de traitement de dossiers actifs. L'équipe du traitement des préoccupations initiales communique régulièrement avec les employeurs pour les sensibiliser à l'importance de nous fournir rapidement les renseignements demandés.

- Le tableau suivant récapitule les affaires classées par des sous-comités d'enquête entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2020 :

Affaires classées	Plaintes
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou l'incapacité [par. 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [par. 26 (2) b)] (Demande de directives)	10
Question renvoyée au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	51
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	6

Affaires classées	Plaintes
Question non renvoyée en vertu des alinéas 26 (5) a) ou b) et aucune mesure prise	21
Rappel par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	7
Avis par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	7
Avertissement par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	22
Admonestation par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	21
Avertissement verbal en vertu du paragraphe 26 (5) c)	0
Admonestation verbale en vertu de l'alinéa 26 (5) c) (en personne)	31
Question résolue au moyen du programme de règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	55
Règlement par engagement	15
TOTAL	246

Remarque : Le nombre de règlements par engagement comprend dix affaires réglées dans le cadre d'un projet pilote d'engagement à démissionner et à ne plus jamais déposer de demande d'inscription. Le nombre total d'affaires classées ne comprend pas 30 affaires qui ont été retirées ou abandonnées avant d'être transmises à un sous-comité d'enquête.

- En raison de la pandémie, à partir d'avril 2020, les sous-comités d'enquête ont commencé à tenir des réunions électroniques. En mai 2020, le comité d'enquête a décidé qu'à l'avenir, toutes les admonestations verbales seraient adressées par voie électronique pour la même raison. La pandémie a posé certains défis, comme la difficulté d'obtenir de l'information du conseil scolaire ou de tiers (p. ex., un tribunal) à cause, entre autres, des fermetures. Par conséquent, le comité d'enquête aura peut-être examiné et traité moins de dossiers en 2020.
- Le tableau suivant fait état du nombre total de dossiers encore ouverts à la fin de l'année (comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle) :

2020	-	291 (au 30 septembre)
2019	-	321
2018	-	232
2017	-	172
2016	-	218

- On peut classer les audiences des comités de discipline et d'aptitude professionnelle en deux groupes : «contestées» et «non contestées». En général, dans une affaire contestée, le membre en cause conteste les allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, et l'audience peut faire intervenir des témoins ou des experts. Dans le cas d'une audience non contestée, une entente est conclue et le membre en cause ne conteste pas les allégations.
- Dans la mesure du possible, les tribunaux continuent à favoriser le règlement de différends au moyen d'ententes. Lorsque les parties parviennent à un consensus, cela permet d'allouer les ressources aux audiences contestées de nature sérieuse.

Dans *R. c. Anthony Cook*, [2016] 2 RCS 204, 2016 CSC 43, la Cour suprême du Canada a examiné les motifs pour lesquels les arbitres devraient généralement accepter les recommandations conjointes, y compris quand la partie défenderesse abandonne son droit à une audience et que les parties, le public et les autres intervenants ont souvent avantage à accepter de telles ententes. Par exemple, en cas d'entente, les témoins n'ont pas à comparaître. La Cour a conclu qu'un seuil très élevé doit être atteint pour justifier le rejet d'une recommandation conjointe. Les arbitres doivent déterminer si le fait d'accepter la recommandation conjointe serait susceptible de déconsidérer l'administration de la justice ou irait à l'encontre de l'intérêt public.

Le tableau suivant fait état du nombre d'affaires de discipline et d'aptitude professionnelle classées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2020. Les données d'années précédentes sont incluses à des fins comparatives.

Affaires classées :

Mois	2020	2019	2018	2017
Janvier	12	5	13	18
Février	16	6	6	8
Mars	9	5	2	6
Avril	2	13	5	5
Mai	6	13	2	8
Juin	5	12	8	8
Juillet	10	13	1	7
Aout	9	8	1	7
Septembre	4	3	4	4
TOTAL	73	78	42	71

- L'Unité des tribunaux continue de tenir autant d'audiences que possible tout en tenant compte des restrictions liées à la COVID-19. Notons que le volume d'affaires classées est resté le même que dans les années précédant la pandémie, et ce, malgré les changements importants qu'il a été nécessaire de faire pour travailler et tenir des audiences entièrement à distance, même durant la période de restrictions sévères au printemps 2020. On s'attendait à une baisse du volume en septembre 2020, étant donné le retour en classe des membres élus et l'obligation de s'adapter à des circonstances radicalement nouvelles. En outre, les obligations professionnelles conflictuelles des membres ont limité leur disponibilité à former des comités pour tenir des audiences.
- Compte tenu de la nature évolutive des restrictions et de l'incertitude liée à la pandémie, il est raisonnable de prévoir une diminution du nombre d'affaires classées d'ici à la fin de l'année, et ce, malgré tous les efforts que nous déployons pour tenir autant d'audiences que possible. Néanmoins, l'Unité des tribunaux continuera de chercher des moyens de gagner en efficacité afin de mieux appuyer les membres du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle dans leur travail essentiel lié aux audiences, et à tenir autant d'audiences que possible dans les circonstances exceptionnelles actuelles.

ENGAGEMENTS

À la réunion du conseil des 1^{er} et 2 octobre 2020, nous nous sommes engagés à répondre aux demandes suivantes :

- Mettre à la disposition [du conseil] les présentations faites par le personnel lors de webinaires et de la conférence annuelle du Council on Licensure, Enforcement and Regulation. Les présentations, intitulées *Notions de base pour tenir une audience à distance* et *Anyone? Anyone? Bueller? Bueller? Who Can Support the Decision-Writing Process and How Can They Help* ont été publiées sur CouncilNet, sous la rubrique Ressources/Possibilités professionnelles.
- Accepter et répondre aux commentaires et aux questions des membres du conseil concernant les modifications proposées à la politique de déplacement des membres du conseil. Les questions et les réponses correspondantes ont été partagées avec le comité exécutif à sa réunion de novembre et il en discutera lors d'une prochaine réunion.
- Les réponses aux préoccupations exprimées sur la politique du conseil, des comités et des membres de sous-comités en matière de harcèlement et de discrimination ont été préparées et partagées avec le comité exécutif pour sa réunion de novembre. Aucune modification à la politique n'a été proposée.
- Une motion présentée par le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation et approuvée par le conseil sera examinée par le comité de rédaction à sa prochaine réunion. La motion propose qu'une section sur la formation à l'enseignement fondée sur les normes soit incluse dans *Pour parler profession/Professionally Speaking* afin d'appuyer le perfectionnement professionnel continu des enseignants.

J'espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles. Je serai heureuse de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires.

Chantal Bélisle, EAO
Registraire adjointe